

Bruxelles, le 19 février 2025  
(OR. en)

6227/25  
ADD 1

LIMITE

CORLX 206  
CFSP/PESC 295  
RELEX 199  
MAMA 37  
COARM 44  
FIN 201

#### NOTE POINT "I/A"

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Décision, règlement et règlement d'exécution du Conseil concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Syrie

---

#### Syrie – Déclaration du Conseil

Le Conseil a décidé ce jour de suspendre un certain nombre de mesures restrictives en raison de la situation en Syrie, afin de faciliter le dialogue avec le pays, sa population et ses entreprises dans les domaines de l'énergie, des transports et de la reconstruction, ainsi que de faciliter les transactions financières et bancaires découlant de ce processus. Le Conseil a également décidé de proroger indéfiniment l'exemption humanitaire afin de faciliter davantage l'acheminement de l'aide humanitaire dans le pays. Cette décision s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par l'Union européenne pour soutenir une transition politique inclusive en Syrie, ainsi que le redressement économique rapide, la reconstruction et la stabilisation de la Syrie. Selon une approche progressive, le Conseil évaluera lors d'une prochaine étape si d'autres mesures restrictives pourraient être suspendues.

Les mesures restrictives de l'UE ont été utilisées comme outil contre le régime d'al-Assad, responsable de la répression violente exercée contre la population civile syrienne. La chute du régime d'al-Assad marque le début d'une nouvelle ère d'espoir pour le peuple syrien. Tous les Syriens et toutes les Syriennes, dans le pays et dans la diaspora, devraient avoir la possibilité de participer à la reconstruction de leur pays. L'UE se tient aux côtés du peuple syrien en cette période de transition.

Le Conseil continuera d'examiner si les suspensions restent appropriées, sur la base d'un suivi attentif de la situation dans le pays. Dans ce contexte, l'évaluation du Conseil sera guidée, entre autres, par les conclusions du Conseil européen du 19 décembre 2024 et tiendra compte des mesures prises par la Syrie en vue d'une transition inclusive conformément aux déclarations des autorités de transition, y compris en ce qui concerne l'obligation de rendre des comptes, pour les responsables des crimes commis sous le régime d'al-Assad, et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous les Syriens et de toutes les Syriennes sans distinction aucune, ainsi que de l'État de droit et du droit international. À cet égard, le Conseil accordera une attention particulière au respect du droit international et des droits des États membres, y compris les droits souverains des États membres conformément au droit international consacré dans la CNUDM. Dans un esprit de relations de bon voisinage, il est primordial que le gouvernement de transition en Syrie remplisse son rôle pour ce qui est d'assurer une coexistence harmonieuse entre la Syrie et ses voisins, sur la base du respect mutuel, de la souveraineté et du respect de l'intégrité territoriale. Le Conseil souligne l'importance d'un processus politique mené par les Syriens et demande qu'il soit mis fin à l'ingérence d'acteurs étrangers déstabilisateurs dans le pays, rappelant le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité de la Syrie.

Dans le même temps, le Conseil convient de la nécessité de maintenir les inscriptions sur la liste en rapport avec le régime d'al-Assad, le secteur des armes chimiques et le trafic de stupéfiants, ainsi qu'un certain nombre de mesures sectorielles, par exemple celles qui concernent le commerce d'armes, les biens à double usage, les équipements destinés à la répression interne, les logiciels d'interception et de surveillance et l'importation/exportation de biens du patrimoine culturel syrien.

En cette période d'espoir, le Conseil réaffirme que l'UE est déterminée à soutenir le peuple syrien.